



DOUZIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Rapport de la Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes

1. La Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes s'est réunie le 16 mars, sous la présidence de M. Héthy (Hongrie). M. Trogen était le vice-président employeur et M. Zellhoefer était le vice-président travailleur.
2. Le président présente M. Dragnich, qui a été récemment nommé directeur exécutif du Secteur du dialogue social, et lui souhaite la bienvenue à la commission. Les vice-présidents employeur et travailleur félicitent M. Dragnich pour sa nomination.

I. Propositions d'activités pour 2010-11 au titre du Programme des activités sectorielles

3. M. Dragnich présente le document dont la commission est saisie¹ et indique que le Programme proposé des activités sectorielles pour 2010-11 a été élaboré à partir des recommandations formulées par les organes consultatifs au cours des réunions qui se sont tenues à l'automne 2008. Les propositions figurant aux paragraphes 2 à 30 prennent en compte les travaux précédents et actuels, ainsi que les besoins ressentis. Le paragraphe 31 contient une liste de travaux de recherche que le Bureau propose de mener, sous réserve de la disponibilité de ressources dans le Programme des activités sectorielles, ou sur la base d'un partage des coûts avec d'autres unités ou sources externes. Les propositions pourraient être réexaminées à un stade ultérieur, étant donné la crise actuelle et son évolution rapide. Les spécialistes sectoriels mènent des consultations avec les unités techniques et extérieures ainsi qu'avec les mandants, quant aux régions et pays que les activités proposées devraient couvrir. Les suggestions des organes consultatifs au sujet de ces régions et pays ont guidé ces consultations, lesquelles seront menées à terme une fois que le Conseil d'administration se sera prononcé.
4. M^{me} Tinoco, chef du Service des activités sectorielles, propose quelques modifications et ajouts pour le document. La phrase suivante, qui se trouvait entre la première et la seconde phrase du paragraphe 13, a été supprimée: «Il s'agira principalement d'activités visant à renforcer la capacité des travailleurs et des employeurs d'entamer le dialogue social, sur la base des recommandations figurant aux paragraphes 6 et 9 des conclusions de la réunion de 2007.» Le sous-titre précédant le paragraphe 14 devrait se lire comme suit: «Atelier technique mondial sur la sécurité des conteneurs dans la chaîne d'approvisionnement en ce

¹ Document GB.304/STM/1.

qui concerne l'emballage des conteneurs». La réunion tripartite (paragr. 16) se limitera aux directives pour le contrôle par l'Etat du port et se tiendra du 15 au 19 février 2010; sa composition sera proposée au Conseil d'administration en juin 2009. A propos du paragraphe 22, l'intervenante rappelle la déclaration de l'organe consultatif, à savoir que «les partenaires sociaux ont convenu de l'importance d'inclure tous les intéressés dans la négociation des accords de "ciel ouvert", et ont demandé aux gouvernements de veiller à ce qu'ils y soient inclus». Le mandat aux fins de l'étude sera défini en consultation avec les partenaires sociaux. Les Philippines seront incluses dans le suivi du programme d'action dans les services de distribution (paragr. 29). Les dates suivantes sont envisagées: l'OIT, l'OMI et le groupe de travail de l'OMS sur les examens médicaux des gens de mer et des pêcheurs se réuniront du 4 au 8 octobre 2010 (sans frais pour l'OIT); le Forum de dialogue mondial sur le tourisme est prévu pour les 23 et 24 septembre 2010; la Réunion tripartite d'experts chargée d'adopter des directives pour le contrôle par l'Etat du port en vue de l'application de la convention (n° 188) sur le travail dans la pêche, 2007, se tiendra du 15 au 19 février 2010; et le Forum de dialogue mondial sur la formation professionnelle, les 27 et 28 octobre 2010.

5. Le vice-président travailleur constate qu'il s'agit d'un programme ambitieux et se félicite que les activités s'appuient sur les recommandations des organes consultatifs. Il se déclare surpris de la référence qui est faite aux donateurs dans le paragraphe 1. Son groupe est prêt à accepter un certain degré de flexibilité, mais il rappelle au Bureau qu'aucune modification ne peut être apportée sans consulter les organes consultatifs appropriés et le bureau de la commission. Au sujet du paragraphe 18 (ports), les conditions de travail et les réglementations en matière de travail qui sont en vigueur dans le pays hôte doivent s'appliquer en cas de mobilité du travailleur. L'intervenant réaffirme que le texte du paragraphe 22 doit être modifié. Toutefois, il demande que le texte exact, tel qu'approuvé à la réunion de l'organe consultatif, soit inclus dans la proposition. Revenant à la question de l'éducation, l'intervenant demande d'inclure une recommandation de l'organe consultatif: la diffusion et la promotion en cours des outils sur les ressources humaines doivent se poursuivre avec l'assistance des mandants, le cas échéant. De plus, il faut inclure la poursuite des activités de suivi de la réunion de 2006 sur les transports routiers.
6. Le vice-président employeur souligne que le Programme des activités sectorielles est très important car il est pour l'OIT une fenêtre ouverte sur le monde réel du travail. Etant donné qu'il a participé pleinement aux réunions de l'organe consultatif, son groupe approuve le document. Celui-ci est favorable à une approche souple, à condition d'apporter des modifications en consultation étroite avec les partenaires sociaux, éventuellement par le biais des organes consultatifs.
7. Le représentant du gouvernement de l'Inde approuve les propositions, en particulier celles concernant les groupements «énergie et industries extractives» et «services privés». Sa délégation est favorable aux activités sous-régionales étant donné qu'elles garantissent une ample diffusion, tout en limitant les coûts. Au moment de décider d'un programme, il ne faudrait pas entreprendre trop d'activités; si elles sont trop nombreuses, le suivi, qui est important, ne pourra pas être assuré. En ce qui concerne certains des titres de réunions, l'intervenant suggère de les abrégier afin de favoriser des discussions plus spécifiques.
8. Le représentant du gouvernement de la République tchèque, s'exprimant au nom des pays industriels à économie de marché (PIEM), dit que les activités sectorielles doivent s'insérer dans les objectifs stratégiques. La crise financière exige une approche souple pour établir et actualiser le Programme des activités sectorielles. L'intervenant dit de nouveau qu'il aurait fallu soumettre des propositions de budget pour chaque activité. La liste qui figure à l'annexe II du document met en évidence l'évolution vers des activités moins nombreuses et plus spécifiques, mais le nombre actuel de réunions reste trop élevé. Il faudrait accorder plus d'importance au suivi des réunions et autres activités. L'intervenant demande que tous

les documents soient diffusés en temps voulu. En ce qui concerne les propositions, il est particulièrement favorable à celles portant sur le secteur des textiles (paragr. 12) et les activités extractives (paragr. 7). L'intervenant approuve les paragraphes 6 et 31: la stratégie de recherche sectorielle devrait s'inscrire dans une stratégie à l'échelle du Bureau.

9. Le représentant du gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela se félicite des priorités qui ont été proposées pour les activités sectorielles dans le prochain exercice biennal, et de la façon dynamique et souple dont elles ont été élaborées. La crise et la mondialisation exigent que l'OIT envisage une série d'activités supplémentaire et garde à l'esprit la possibilité de traiter urgemment certaines questions sectorielles. Dans ce contexte, il est difficile de prendre aussi des décisions pour 2011. Il approuve néanmoins les activités proposées car il est convaincu que le Bureau réussira à trouver le bon équilibre entre ces priorités et à gérer rigoureusement les ressources humaines et financières afin que le programme puisse atteindre ses objectifs.
10. Le représentant du gouvernement du Mexique est favorable à la mise en œuvre des activités proposées. Il met particulièrement l'accent sur l'importance des activités figurant aux paragraphes 4 (produits alimentaires, boissons, tabac), 6 (éducation), 10 (construction), 12 (textiles), 26 (tourisme), 27 et 28 (professionnels de la santé), 30 (administration publique), 31 (recherche), et sur le suivi du Forum de dialogue mondial sur les travailleurs du secteur financier. Il approuve les projets de recherche mentionnés au paragraphe 31, qui portent sur les questions suivantes: effets des développements technologiques et du marché sur l'emploi dans le secteur des médias et des loisirs; compétences et employabilité dans les services postaux et la logistique; services immobiliers, en ce qui concerne le recours à des sous-traitants «responsables» pour les services de nettoyage, de sécurité et autres; et recherche sur l'impact de l'externalisation sur l'emploi dans les services de distribution.
11. Le représentant du gouvernement du Bangladesh approuve les propositions et l'idée de mettre davantage l'accent sur les activités régionales et sous-régionales. Il approuve en particulier les paragraphes 11 à 13 (industries manufacturières) et 25 (services privés). En ce qui concerne la proposition visant le secteur de la santé, l'intervenant suggère de collaborer avec l'OMS dans le cadre du recueil de directives pratiques sur le recrutement à l'échelle internationale de personnel de santé. La réunion sur la construction (paragr. 10) devrait aussi porter sur la situation des travailleurs migrants de ce secteur. Bien qu'un atelier analogue à ceux proposés au paragraphe 7 doive avoir lieu en Mongolie, l'orateur déplore qu'aucun ne soit prévu pour la région Asie-Pacifique en 2010-11, tant le dialogue social et le renforcement des capacités sont nécessaires dans les industries extractives.
12. Le représentant du gouvernement du Pérou approuve l'approche souple du Programme des activités sectorielles pour tenir compte de la crise financière. Il salue le nouveau processus de consultation par le biais d'organes consultatifs, ce qui rend plus efficaces les réunions sectorielles et techniques, mais il demande de donner davantage la possibilité aux gouvernements de formuler des commentaires au sujet des propositions que les employeurs et les travailleurs soumettent aux organes consultatifs. Les propositions suivantes sont particulièrement importantes pour son pays et il les appuie fermement: les paragraphes 7 à 9 (industries extractives), 10 (construction), 12 (textiles), 26 (tourisme), 28 (professionnels de la santé) et 29 (services de distribution).
13. Le représentant du gouvernement de la Zambie, s'exprimant au nom du groupe de l'Afrique, approuve les propositions. Il se dit préoccupé par les risques décrits au paragraphe 1 en ce qui concerne les contraintes en matière de ressources humaines. Il demande au Bureau de s'occuper de cette question de toute urgence, et de fournir des estimations budgétaires pour chaque activité. Les propositions couvrent des priorités régionales comme l'agriculture, la foresterie et les industries manufacturières. En 2008, les Commissions de la Conférence internationale du Travail sur l'emploi rural et sur les

aptitudes professionnelles ont fait observer combien ces secteurs peuvent être importants pour créer des emplois. L'intervenant approuve les activités de formation proposées au paragraphe 2 et le forum de dialogue mondial dont il est question au paragraphe 5. En raison de la crise économique, les normes de sécurité et de santé au travail ont continué de se détériorer dans le secteur minier; l'intervenant approuve donc les paragraphes 7, 8 et 9. Le projet d'outil de formation sur le VIH/sida (paragr. 21) arrive à point nommé et il est très nécessaire. Etant donné la gravité de la pandémie de VIH/sida, l'intervenant demande instamment au Bureau de mettre ce projet à exécution sans plus attendre. Le groupe de l'Afrique approuve le suivi du programme d'action sur la migration internationale des professionnels de la santé (paragr. 28), en collaboration avec l'OMS, afin de mettre un terme à l'exode des compétences et de tirer tout le parti des compétences.

14. Parce qu'il est difficile d'examiner des documents soumis tardivement, le représentant du gouvernement de l'Égypte demande instamment que les documents soient communiqués aux participants en temps voulu. Il approuve les programmes de l'OIT pour les textiles, la construction et le tourisme, et exprime l'espoir qu'une aide financière pourra être trouvée pour ces programmes. Ces trois secteurs sont à très forte intensité d'emploi et importants pour créer des emplois.
15. Le représentant du gouvernement de l'Australie approuve les remarques formulées au nom des PIEM. Il approuve en particulier les propositions présentées aux paragraphes 3 (foresterie), 4 (produits alimentaires, boissons et tabac), 6 (éducation), 7 et 8 (industries extractives), 12 (textiles), 18 (ports), 26 (tourisme) et 28 (professionnels de la santé), ainsi que les recherches proposées en ce qui concerne le transport, les normes de formation des nouvelles recrues, la fatigue des routiers et les systèmes de concession. L'intervenant convient qu'il faut des informations plus détaillées sur les propositions et suggère que le Bureau soumette des propositions dans le cadre d'une consultation en deux étapes.
16. La représentante du gouvernement de la République de Corée souscrit à la déclaration du groupe des PIEM. Elle approuve en particulier les activités mentionnées au paragraphe 10 sur la construction durable et ses liens avec la création d'emplois verts et, au paragraphe 16, concernant l'élaboration de directives pour le contrôle par l'Etat du port en vue de l'application de la convention (n° 188) sur le travail dans la pêche, 2007.
17. Le vice-président travailleur se réfère aux déclarations faites au nom de la République bolivarienne du Venezuela et du Pérou, dont il ressort qu'il faut trouver le juste équilibre entre la flexibilité requise face à la crise, d'une part, et les dotations en personnel, les capacités et les ressources, d'autre part, et qu'il importe, à ce stade, de prendre une décision pour éviter des problèmes de délais.
18. M^{me} Tinoco répond en expliquant que les travaux concernant l'outil de formation sur le VIH/sida pour le transport ferroviaire ont déjà commencé. La promotion, en Afrique et dans d'autres régions, des résultats de la Réunion tripartite sur les questions sociales et dans le domaine du travail découlant des problèmes de la mobilité transfrontalière des chauffeurs routiers internationaux est une activité permanente.
19. M. Dragnich se déclare d'accord avec la plupart des déclarations qui ont été faites. La discussion a clairement démontré que les priorités diffèrent d'un mandant à l'autre et qu'il convient de trouver un équilibre qui prenne suffisamment en compte la grande diversité des intérêts nationaux. En réponse à la demande d'informations budgétaires, il indique qu'un document de séance sera mis à disposition dans le courant de l'après-midi. Ce document ne contient pas de ventilations budgétaires détaillées pour chaque activité proposée, mais fournit des estimations standards pour différentes activités. Il est difficile de déterminer longtemps à l'avance le coût exact d'une activité; le voyage des délégués est un facteur important, mais la participation n'a pas encore été déterminée pour les

propositions formulées dans le document. De même, il existe des différences considérables entre certaines régions et certains pays; il importe que la répartition géographique ne soit pas déterminée sur la base de considérations budgétaires. Bien que les ressources financières soient limitées, le Bureau est certain de pouvoir mener toutes les activités énumérées dans les paragraphes 2 à 30 car, le moment venu, le programme des activités sectorielles associera à son action d'autres unités et les services extérieurs. Il est donc essentiel, dès lors qu'il s'agit d'un secteur important pour le pays, que les mandants veillent à l'intégration des priorités sectorielles dans les programmes par pays de promotion du travail décent qui les concernent. S'agissant de fournir les documents dans les délais, le Bureau s'efforcera d'être plus performant, bien qu'il doive fournir la traduction de chaque document dans trois langues et malgré le laps de temps parfois très court entre la fin d'une réunion et les séances de la commission. M. Dragnich reconnaît que les travaux sur les secteurs minier et textile devront être poursuivis. Le secteur du textile est un bon exemple de collaboration impliquant l'ensemble de l'Organisation, notamment dans le contexte du programme «Travailler mieux». En général, le Programme des activités sectorielles est géré compte tenu de l'impératif de flexibilité.

20. La commission recommande au Conseil d'administration:

- a) *d'approuver toutes les activités énumérées aux paragraphes 2 à 30 du document GB.304/STM/1;*
- b) *d'approuver les activités mentionnées au paragraphe 31 du document GB.304/STM/1, sous réserve des ressources disponibles;*
- c) *et de demander au Bureau d'inviter les gouvernements de tous les Etats Membres aux réunions sectorielles de 2010-11.*

II. La dimension sectorielle des travaux de l'OIT

a) Aperçu sectoriel du suivi de la Déclaration sur la justice sociale

21. M. Dragnich présente le document ² dont est saisie la commission. Ce document, qui a été soumis pour stimuler la discussion, donne aux membres de la commission l'occasion de réfléchir à la manière de renforcer les liens avec les futurs processus de programmation à l'échelle du Bureau actuellement étudiés par le Groupe directeur sur le suivi de la Déclaration, notamment l'introduction de discussions récurrentes.
22. Le vice-président employeur approuve le document et reconnaît l'existence d'un lien entre le Programme des activités sectorielles et la mise en œuvre de la Déclaration sur la justice sociale. Il est important de bien se rendre compte que la Déclaration n'implique pas l'existence d'un tel lien entre tous les programmes de l'OIT et les programmes par pays de promotion du travail décent, d'autant que certains pays n'ont pas encore de programmes par pays de promotion du travail décent. Le paragraphe 5 du document GB.304/STM/2/1 dit que l'engagement tripartite est indispensable pour obtenir des résultats, mais il convient de faire également référence aux accords bipartites. Dans de nombreux pays, les partenaires sociaux traitent directement entre eux, notamment dans les pays nordiques. A propos de la référence aux indicateurs du travail décent, l'intervenant fait remarquer que

² Document GB.304/STM/2/1.

ces questions ont été discutées en profondeur par la Conférence internationale des statisticiens du travail et qu'il est très difficile d'établir de tels indicateurs.

- 23.** Le vice-président travailleur explique qu'il y a plus de 40 programmes par pays de promotion du travail décent et qu'ils n'ont pas tous une composante sectorielle. De nombreux autres sont en cours d'élaboration. Le groupe des travailleurs approuve la proposition visant à renforcer la dimension sectorielle des programmes par pays de promotion du travail décent, y compris une approche fondée sur les droits, et rappelle au Bureau qu'il y a lieu d'associer les mandants à l'élaboration de ces programmes par pays. Il reconnaît que seule une meilleure synergie à l'échelle du Bureau permettra de promouvoir la cohérence des politiques. Les recherches menées en collaboration avec l'Institut international d'études sociales en sont un bon exemple. De même, il convient de renforcer les liens entre SECTOR, le Programme des entreprises multinationales (MULTI) et la Sous-commission sur les entreprises multinationales (Sous-commission sur les EMN) afin de favoriser la cohérence des politiques et l'application efficace de la Déclaration sur les entreprises multinationales. Cela a aussi son importance pour forger de nouveaux partenariats et utiliser les compétences techniques existant dans les deux unités. En ce qui concerne la cohérence des politiques au-delà de l'OIT, des interactions avec d'autres ministères sont requises. Ce travail devrait dépasser le cadre de l'échange d'informations et des analyses; un engagement plus actif est nécessaire pour concevoir de telles politiques. Les décisions prises par d'autres ministères ont de sérieuses répercussions sur l'emploi; c'est notamment le cas des politiques commerciales. Quant à la référence à l'intégration d'indicateurs sectoriels, faite au paragraphe 10, le groupe des travailleurs demande au Bureau de préciser la marche à suivre sur le plan pratique. Il approuve les propositions concernant la collecte de données destinées à élaborer une politique sur la base de constatations empiriques. A propos du paragraphe 13, l'intervenant fait remarquer que les examens périodiques sont destinés essentiellement à orienter les travaux sectoriels. Quant au principe de l'unité d'action des Nations Unies, il rappelle qu'il est nécessaire d'y associer les organisations de travailleurs; jusqu'à présent, on ne leur en a guère donné l'occasion.
- 24.** Le représentant du gouvernement de la République tchèque, s'exprimant au nom du groupe des PIEM, remercie le Bureau d'avoir fourni une analyse des effets de la Déclaration de 2008 sur le travail sectoriel et d'avoir expliqué comment une approche intégrée peut être poursuivie aux niveaux mondial et national. Il est essentiel d'intégrer une dimension sectorielle au niveau national, et il conviendrait d'envisager cette option à toutes les étapes de l'élaboration d'un programme par pays de promotion du travail décent. La participation de mandants sectoriels nationaux et de spécialistes sectoriels du BIT est d'une importance cruciale. L'orateur approuve la proposition visant à centrer les efforts sur les secteurs où les besoins sont les plus importants et où il est possible, grâce à un engagement tripartite, d'obtenir des résultats durables. Le groupe des PIEM est d'accord pour que tous les programmes par pays de promotion du travail décent contiennent les principaux secteurs cibles. L'introduction d'une dimension sectorielle dans les programmes par pays de promotion du travail décent devrait être suivie de la mise en place de programmes tels que le plan d'action dans le secteur du textile, mentionné dans le texte encadré du document GB.304/STM/2/1. Il se félicite de la stratégie de recherche proposée au paragraphe 11 ainsi qu'aux paragraphes 298-299 des Propositions de programme et de budget pour 2010-11 (document GB.304/PFA/3). Le groupe des PIEM plaide également pour une meilleure diffusion des résultats des réunions sectorielles et des forums mondiaux de dialogue social, comme il approuve l'engagement de l'OIT de forger des partenariats avec des entreprises multinationales, des syndicats opérant au niveau mondial et des institutions des Nations Unies ayant un impact sur des secteurs spécifiques. En conclusion, l'intervenant dit qu'il sera important de tenir compte des considérations du Groupe directeur qui se réunira le jeudi de la semaine en cours.

25. Le représentant du gouvernement de l'Inde dit que les travaux sectoriels de l'OIT doivent impérativement répondre aux besoins identifiés des secteurs et suivre une orientation claire. Il convient, à cet égard, de faire jouer pleinement le tripartisme. Par ailleurs, il convient de tenir compte des réalités de manière à ce que les activités soient en phase avec les programmes par pays de promotion du travail décent et conformes à la Déclaration de 2008. La cohérence des politiques suppose la création de synergies, en particulier avec les bureaux extérieurs, qui jouent un rôle important. En Inde, par exemple, les consultations sur les priorités du programme par pays de promotion du travail décent à adopter ont conduit à y intégrer des priorités sectorielles. Lorsque sont associés des ministères et d'autres institutions des Nations Unies, il importe d'éviter le double emploi; pour ce faire, l'OIT devrait continuer de se concentrer sur son mandat, à savoir l'Agenda du travail décent.
26. Le représentant du gouvernement du Mexique fait remarquer que la mise en œuvre efficace de la Déclaration de 2008 suppose que les programmes par pays de promotion du travail décent tiennent compte des priorités nationales. C'est un défi auquel sont confrontés aussi bien les gouvernements et les partenaires sociaux. Il approuve la proposition formulée au paragraphe 5, visant à élargir la participation à l'élaboration des programmes par pays de promotion du travail décent. A propos du paragraphe 7, il reconnaît que le processus consultatif doit être placé sous les auspices des ministères du travail. A cet égard, le réexamen de la structure extérieure par le Conseil d'administration joue un rôle important. L'intervenant reconnaît également qu'il serait utile d'intégrer une dimension sectorielle dans l'application des indicateurs de travail décent, ainsi qu'il est proposé au paragraphe 10, mais considère que ces indicateurs devraient être établis individuellement par chaque pays.
27. M. Dragnich remercie les délégués des ajouts importants au document. Il apprécie les remarques positives du groupe des PIEM et remercie celui-ci d'avoir lancé le débat en novembre 2008. Celui-ci a non seulement permis de produire le document dont le comité est saisi, mais a aussi inspiré, dans une large mesure, les propositions de programme et de budget. Dans l'annexe au document qui doit être examiné par le groupe directeur le 19 mars, des synergies sont activement recherchées à travers les propositions qui y sont formulées, notamment en ce qui concerne la promotion de la Déclaration sur les entreprises multinationales. A titre d'exemple de coopération active avec le Secteur de l'emploi, on peut citer le programme «Travailler mieux» et la participation d'associations professionnelles. A propos des indicateurs de travail décent, une équipe spéciale a été créée à l'échelle du Bureau pour mesurer le travail décent; SECTOR en fait partie. L'identification et la sélection des indicateurs est un processus permanent, et l'inclusion d'aspects sectoriels est à l'étude. Une fois qu'une série d'indicateurs aura été identifiée, elle sera testée dans certains pays au niveau national. L'intervenant prend note de la requête des travailleurs, qui souhaitent voir l'OIT jouer un rôle plus actif dans la collaboration avec les ministères, dont les décisions ont un impact direct sur des questions touchant au travail, notamment sur l'élaboration des politiques commerciales, et reconnaît l'importance d'y associer d'autres ministères. Les ministères du travail ne seraient pas seuls; d'ailleurs, un débat sectoriel au niveau national ne saurait être mené dans l'isolement. Il est essentiel, à cet égard, que les gouvernements et les partenaires sociaux nationaux prennent l'initiative. En réponse à une préoccupation exprimée par le gouvernement de l'Inde, l'orateur réaffirme que la mission centrale de l'OIT restera l'Agenda du travail décent. Pour conclure, il appelle à donner régulièrement des avis sur la manière d'améliorer la dimension sectorielle des travaux de l'OIT.

b) Les aspects sectoriels de la crise économique mondiale actuelle

28. M. Dragnich présente le document dont est saisie la commission³ et ajoute que le Bureau continuera à suivre les répercussions de la crise au niveau sectoriel. Les discussions au sein de la commission contribueront également au débat qui aura lieu le 23 mars 2009 dans le cadre de la Réunion tripartite de haut niveau sur la crise financière et économique mondiale actuelle.
29. Le vice-président employeur remercie le Bureau de cet intéressant document. Celui-ci contient une bonne analyse de la situation dans les deux secteurs, qui est inquiétante si l'on en juge par les chiffres cités. Les employeurs prennent note avec intérêt des paragraphes 17, 18 et 33 ainsi que des informations concernant les mesures adoptées par les gouvernements. En ce qui concerne les activités futures, l'orateur demande au Bureau de préciser si des évaluations semblables sont prévues pour d'autres secteurs et de donner des indications sur ce que l'OIT envisage de faire. Bien que l'industrie du tourisme semble avoir été durement frappée, le fait que la plupart des secteurs considèrent qu'ils ont eux aussi été frappés par la crise rendra difficile la détermination de ceux qui ont été le plus touchés. Le Bureau doit donc consulter les partenaires sociaux avant d'opérer un choix.
30. Le vice-président travailleur convient que la crise financière et économique a frappé – et continuera de frapper – très durement les travailleurs du monde entier. Il souligne que leurs droits, souvent déjà mal respectés, seront encore davantage remis en cause. Par conséquent, son groupe souligne qu'il est d'autant plus nécessaire en temps de crise de respecter les droits des travailleurs. Le renforcement de ces droits doit faire partie intégrante de toute solution à la crise. L'orateur note qu'en particulier dans le secteur du bâtiment où sont employés un grand nombre de travailleurs occasionnels et migrants le droit d'organisation et de négociation collective doit être respecté. De plus, la couverture sociale devrait être étendue aux travailleurs migrants qui, trop souvent, n'ont pas accès aux prestations sociales. Les travailleurs sous contrat précaire et les travailleurs occasionnels ont été les premiers à être touchés par les répercussions de la crise dans le secteur automobile. Le travail précaire et occasionnel est la conséquence de la dérégulation, de l'assouplissement des marchés du travail et des pressions exercées par les employeurs pour réduire les coûts par le biais de l'externalisation et de la sous-traitance. Les travailleurs craignent essentiellement que le remplacement d'emplois permanents par des emplois précaires auquel on a assisté lors de la crise financière asiatique ne se reproduise à l'échelle mondiale. L'orateur souligne l'importance des paragraphes 17, 18 et 33 du document à cet égard. Il met en relief l'importance du droit à l'information sur d'éventuelles compressions d'effectifs et les difficultés financières auxquelles peuvent être confrontées les entreprises pour faire face à la crise. Ces informations doivent être répercutées tout au long des filières d'approvisionnement car beaucoup de décisions prises au niveau du siège des sociétés auront des répercussions sur les entreprises dans le monde entier – en amont et en aval des filières d'approvisionnement. Le dialogue social jouera un rôle déterminant pour faire face à la crise et dans tous les secteurs. Son groupe encourage les gouvernements à appliquer la convention (n° 94) sur les clauses de travail (contrats publics), 1949, étant donné que de nombreux plans de relance prévoient la réalisation de travaux publics. Le document fait apparaître les graves répercussions de la crise financière et économique qui se font déjà sentir dans les deux secteurs et met en relief l'importance du rôle que le Bureau doit jouer en continuant à recueillir des données et en suivant l'évolution dans les deux secteurs. Les travailleurs souhaitent que le Bureau fournisse à la commission des mises au point régulières sur la situation de l'emploi dans les deux secteurs et facilite la diffusion de ces informations. Par ailleurs, le Bureau devrait faire un relevé des meilleures pratiques mises

³ Document GB.304/STM/2/2.

en œuvre pour faire face à la crise dans les deux secteurs, en collaboration avec les partenaires sociaux, et les faire connaître.

- 31.** Souscrivante aux remarques de M. Zellhoefer, un membre travailleur du Kenya note que le document suscite des inquiétudes. Il signale que, bien que l'industrie automobile africaine ait été durement touchée, cela n'est malheureusement pas mentionné au paragraphe 3 du document. Il rappelle que dans l'ensemble de l'Afrique près d'un million de travailleurs seront affectés dans toute la filière automobile. L'orateur demande que le dialogue social tripartite soit renforcé et que certaines des propositions figurant au paragraphe 18 soient prises en compte. Enfin, il invite instamment le Bureau à recueillir des données sur les répercussions qu'a la crise sur l'industrie africaine.
- 32.** Une membre travailleuse du Canada, faisant référence au paragraphe 16, signale que dans son pays, à l'issue de négociations avec General Motors, le Syndicat national de l'automobile (TCA) a accepté de faire des concessions sur les salaires et avantages. Chrysler a demandé que des concessions encore plus étendues que celles qu'avait obtenues General Motors lui soient accordées, sinon l'entreprise menaçait de se retirer du Canada. L'oratrice souligne qu'au Canada la crise a frappé tous les secteurs et que les personnes se déplacent d'un bout du pays à l'autre à la recherche d'emplois. Depuis octobre 2008, près de 295 000 emplois ont été perdus, dont 225 000 emplois à plein temps. Le taux de chômage officiel s'élève à 7,7 pour cent, le plus élevé depuis 2003. Les travailleurs licenciés rencontrent également des problèmes pour bénéficier des programmes d'assurance-chômage. Des plans de relance très visibles visant à améliorer l'infrastructure physique sont nécessaires en raison des réductions et des privatisations opérées au cours des décennies précédentes, mais ces plans ne devraient pas se limiter à ce domaine. Il importe également d'améliorer l'infrastructure sociale. Faisant référence au paragraphe 36 du document, l'oratrice souligne qu'il importe d'examiner les répercussions particulièrement graves qu'a la crise pour les femmes. Celles-ci représentent 30 pour cent des travailleurs du secteur manufacturier mais sont en proportion beaucoup plus durement touchées par des pertes d'emplois que les hommes. Elle informe la commission des retombées résiduelles de la crise en particulier dans l'industrie hospitalière, un secteur où sont employés beaucoup de femmes et de groupes vulnérables de travailleurs, tels que des travailleurs jeunes, migrants ou indigènes dont beaucoup perdent leur emploi.
- 33.** La représentante du gouvernement de l'Autriche remercie le Bureau du document jugé à la fois intéressant et utile. Des recherches devraient être effectuées dans d'autres secteurs. Elle reconnaît qu'il ne convient pas d'adopter la même approche pour faire face à la crise dans tous les secteurs. Chaque secteur ayant ses propres caractéristiques, il est très important d'effectuer d'autres recherches.
- 34.** Le représentant du gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela remercie le Bureau du document très complet qu'il a soumis. Il souscrit aux remarques concernant la nécessité de revoir les chiffres compte tenu de l'évolution rapide de la situation. Il encourage le Bureau à suivre les répercussions de la crise dans d'autres secteurs relevant de son mandat et à veiller à ce que les victimes innocentes, à savoir les travailleurs, ne soient pas pénalisées. Il souligne la nécessité de coordonner les efforts pour faire face aux licenciements et à la montée de la pauvreté, en particulier dans les pays en développement.
- 35.** Le représentant du gouvernement de l'Argentine félicite le Bureau de l'analyse très approfondie qu'il a présentée. Il note que ce document illustre les efforts qu'a faits le Bureau pour analyser les aspects sectoriels dans le contexte de la Déclaration de 2008. Faisant référence au choix des secteurs, l'orateur souligne qu'il est important de prendre en compte leur taille à l'échelle mondiale et les effets multiplicateurs qu'ils ont sur l'emploi. Le fait que l'industrie automobile ait une envergure mondiale demande toutefois un processus décisionnel dépassant le cadre national. Il suggère que le recueil d'informations

sur l'évolution de la crise soit étendu à des régions autres que celles couvertes au paragraphe 3 et plus particulièrement que la manière dont les emplois verts pourraient contribuer à améliorer la situation dans les pays en développement soit examinée de manière plus approfondie.

- 36.** Le représentant du gouvernement de la Zambie, s'exprimant au nom du groupe de l'Afrique, remercie le Bureau du document soumis. Il note que la crise financière n'a pas épargné l'Afrique comme indiqué au paragraphe 22 du document. Il souscrit à la déclaration du membre travailleur du Kenya concernant les effets de la crise dans le secteur automobile africain; l'Afrique du Sud a été particulièrement durement touchée. Le secteur du bâtiment est extrêmement important en Afrique en raison de son ampleur et de la forte intensité de la main-d'œuvre employée. Les systèmes de sécurité sociale existants dont peuvent se prévaloir ces travailleurs ne sont pas adéquats pour faire face aux difficultés. L'orateur convient qu'il faut encourager le dialogue social et éviter le protectionnisme. Des recherches axées sur les résultats sont une priorité car elles promettent de fournir des solutions aux problèmes pressants.
- 37.** Le représentant du gouvernement de l'Inde note que les deux secteurs sont lourdement tributaires du secteur financier, ce qui explique qu'ils comptent parmi les premières victimes de la crise. En Inde, ces deux secteurs sont importants en termes de création d'emplois et ils sont aussi une source d'emplois pour beaucoup de travailleurs migrants. Les recommandations contenues dans le document pourraient être utiles dans ce contexte. Il est important que la mondialisation soit prise en compte dans la recherche de solutions, lesquelles ne résident pas dans la mise en œuvre de mesures protectionnistes. Pour répondre à la crise, l'Inde a adopté des plans de relance qui ont entraîné une baisse des taux d'intérêt, l'imposition de taxes sur certains produits et une extension de l'assurance santé aux travailleurs du bâtiment. La réalisation de projets d'infrastructure et des mesures incitatives pour l'achat de véhicules ont également été adoptés. L'Inde est disposée à travailler avec l'OIT pour atténuer encore les effets de la crise.
- 38.** La représentante du gouvernement de la République de Corée remercie le Bureau du document soumis. Faisant référence au paragraphe 16, elle explique que, parmi les travailleurs coréens mentionnés, on compte non seulement des travailleurs temporaires, mais aussi des travailleurs migrants. Un certain nombre d'employeurs et de travailleurs ont conclu des accords de partage du travail afin d'éviter des licenciements massifs; le gouvernement offre des incitations fiscales pour encourager ces initiatives.
- 39.** Le représentant du gouvernement du Mexique présente les mesures adoptées par son gouvernement pour protéger les emplois et le revenu des familles. Un plan d'investissement de grande portée a été adopté en vue de la création d'infrastructures, notamment des routes, des cliniques et des écoles.
- 40.** Le vice-président employeur signale qu'en Suède, en réponse à la crise, les employeurs et les travailleurs du secteur de la métallurgie ont, pour la première fois dans leur histoire, accepté que des réductions du temps de travail pouvaient se traduire par des réductions salariales correspondantes, pouvant atteindre 20 pour cent.
- 41.** En réponse à la discussion, M. Dragnich reconnaît que le BIT devrait recenser les meilleures pratiques et réfléchir à une procédure qui permettrait aux mandants d'alimenter un système de diffusion d'informations géré par le Bureau. Des mesures permettant de faire face à la crise, par exemple dans le secteur automobile, sont envisagées et pourront faire l'objet de consultations avec les mandants. Le Bureau examinera aussi la question des migrations dans le secteur du bâtiment. Il partage l'avis des employeurs selon lequel le tourisme est un secteur important qui emploie beaucoup de main-d'œuvre. Lorsqu'une analyse sera effectuée, il sera toutefois important de prendre en compte le fait que ce

secteur s'appuie fortement sur une image positive et que des projections pessimistes pourraient se transformer en prophéties autoréalisatrices. Les secteurs qui pourraient éventuellement faire l'objet d'un document semblable soumis en novembre prochain sont ceux de l'aviation civile, du tourisme et des textiles. L'orateur souscrit à l'observation du représentant du gouvernement de l'Argentine concernant les effets multiplicateurs de certains secteurs et reconnaît qu'il est important de se focaliser sur les emplois verts pour créer des emplois de meilleure qualité et durables.

III. Suite à donner aux recommandations des réunions sectorielles et techniques

a) Forum de dialogue mondial sur la formation professionnelle et le perfectionnement des travailleurs du secteur du commerce (24-25 novembre 2008)

42. Présentant le document ⁴, M^{me} Tinoco fait observer que ce forum de deux jours était le premier à être organisé selon cette formule, et qu'il s'agissait par conséquent d'une sorte de galop d'essai, d'autant que le Conseil d'administration avait autorisé le Bureau à dispenser ces forums d'appliquer le règlement intérieur des réunions sectorielles. Elle remercie la présidente du forum pour son travail ardu ainsi que les trois groupes pour leur coopération active à la recherche d'un consensus dans un délai très court. Le caractère plus informel du forum a été propice à un débat animé, qui a permis à l'ensemble des participants de parvenir à un consensus.
43. Le vice-président travailleur appuie le point soumis pour décision et estime que le forum illustre parfaitement la capacité du programme de répondre rapidement à des problèmes nouveaux. La crise financière et économique mondiale qui sévit depuis novembre dernier s'est encore étendue dans ce vaste secteur, qui englobe les grands hypermarchés comme les petits commerces, et rend d'autant plus pertinents les points de consensus exposés aux paragraphes 25 à 29.
44. Le vice-président employeur approuve le point appelant une décision. Ce premier forum de dialogue mondial a été un succès: il a débouché sur des recommandations substantielles, adoptées sur la base d'un consensus. Néanmoins, il est important que la commission rappelle que tous les forums ne sont pas censés aboutir à des recommandations de ce type.
45. Le représentant du gouvernement de l'Inde explique que les changements technologiques rapides et l'intensification de la concurrence entraînent une mutation constante des besoins en matière de compétences. Etant donné le potentiel de création d'emplois dans le secteur du commerce, il est impératif d'accorder une attention particulière aux besoins de qualifications, en prenant des mesures pour améliorer les systèmes de formation professionnelle afin de suivre l'évolution des besoins en matière de compétences et de renforcer l'employabilité.
46. *La commission recommande au Conseil d'administration:*
- a) *d'autoriser le Directeur général à communiquer le rapport final contenant les documents mentionnés au paragraphe 2 du document GB.304/STM/3/1:*

⁴ Document GB.304/STM/3/1.

- i) aux gouvernements des Etats Membres, en leur demandant de le transmettre aux organisations d'employeurs et de travailleurs concernées;*
 - ii) aux organisations internationales d'employeurs et de travailleurs concernées; et*
 - iii) aux organisations internationales concernées; et*
- b) de demander au Directeur général de garder présents à l'esprit, lors de l'élaboration de propositions relatives aux programmes de travail futurs du Bureau, les souhaits exprimés aux paragraphes 25, 26 et 29 des points de consensus.*

b) Forum de dialogue mondial sur le travail décent dans le cadre des marchés publics locaux relatifs aux travaux d'infrastructure (17-18 février 2009)

47. M. Dragnich explique que l'objet de ce forum était d'échanger des connaissances au sujet de différents aspects des marchés publics de travaux et d'étudier la possibilité d'inclure des clauses sociales dans les dispositions contractuelles des projets d'infrastructure afin d'assurer leur conformité avec ces clauses, dans le but d'élaborer des recommandations permettant d'améliorer les pratiques en la matière. Le forum était organisé selon un modèle novateur qui consistait en une série de présentations sous forme de tables rondes, certaines étant animées par des fonctionnaires de la Banque mondiale, suivies de débats. Les discussions libres qui ont eu lieu au cours du forum, notamment au sujet de l'importance du renforcement des capacités pour l'application de la législation et le respect des contrats, ont jeté les bases des propositions d'activités futures. Un rapport écrit sera présenté à la commission en novembre 2009.
48. Le vice-président travailleur remercie le Bureau d'avoir organisé le forum de dialogue mondial, relevant qu'il est venu à point nommé du fait de la crise financière et des plans de relance, lesquels comprennent souvent d'importants projets d'infrastructure et de construction, qui sont réalisés par le biais de marchés publics. Les travailleurs sont favorables à la promotion, la ratification et la mise en œuvre de la convention (n° 94) sur les clauses de travail (contrats publics), 1949, et insistent à nouveau sur la nécessité de renforcer les capacités des acteurs du secteur de la construction afin de garantir l'application rigoureuse de la législation et le respect des contrats.
49. Le vice-président employeur attire l'attention sur les discussions fructueuses auxquelles a donné lieu le forum et souligne que celui-ci a décidé de ne pas adopter de conclusions. Cette décision est conforme à la formule du forum qui ne nécessite pas de conclusions, les participants étant libres de décider s'il convient ou non de publier des résultats.

c) Forum de dialogue mondial sur l'incidence de la crise financière sur les travailleurs du secteur financier
(24-25 février 2009)

50. M. Dragnich, présentant le document⁵, note que le forum s'est tenu dans le contexte de l'intensification de la crise du système financier international qui, d'après les estimations, a déjà entraîné la perte d'environ 330 000 emplois dans les banques et les autres services financiers. Le forum avait pour objet d'étudier et de proposer des moyens d'atténuer et de tempérer l'incidence de la crise sur les travailleurs du secteur des services financiers, en tenant compte de la réponse de l'OIT à la crise économique dans son ensemble. En préparation du forum, le BIT avait élaboré un document d'information qui mettait en évidence les questions pertinentes et proposait des solutions pour faire face aux effets de la crise. L'intérêt extraordinaire suscité par ce thème s'est traduit par un taux de participation élevé des mandants tripartites et des organisations intergouvernementales et non gouvernementales. L'ensemble des participants ont contribué très activement au débat. En raison du caractère urgent de la question, les conclusions ainsi qu'une brève note de couverture d'une page faisant rapport sur le forum ont été soumises en un temps record; le rapport complet sera soumis en novembre. Conformément aux demandes formulées par les partenaires sociaux, le Bureau consultera prochainement les mandants au sujet de la marche à suivre pour donner effet aux conclusions.
51. Le vice-président employeur remarque que la réunion a été un succès, son objet ayant été clairement défini lors de consultations intensives entre les groupes. Son groupe soutient pleinement le point appelant une décision.
52. Le vice-président travailleur remercie le Bureau d'avoir organisé le forum. Il y a lui-même assisté et, compte tenu des divergences d'opinions initiales, il en salue les conclusions. Il prie instamment le Bureau d'assurer un suivi dans les domaines spécifiques aux activités à venir, comme l'indiquent les paragraphes 3 à 8. Le groupe des travailleurs approuve le point soumis pour décision et attend avec intérêt la diffusion de la Note sur les travaux.
53. Le représentant du gouvernement de la Zambie, s'exprimant au nom du groupe de l'Afrique, approuve le point appelant une décision et remercie le Bureau pour son excellent travail et sa réponse prompte à l'impact de la crise sur le secteur des services financiers. Son groupe s'intéresse particulièrement à la question de l'égalité des sexes mentionnée au paragraphe 13 des conclusions et espère qu'elle sera examinée dès que possible.
54. Le représentant du gouvernement de l'Inde se félicite de l'organisation de ce forum par le BIT. Le secteur a connu des licenciements massifs à mesure que les organisations financières ont adopté des dispositions prudentielles. Dans une société mondialisée où les marchés financiers sont interdépendants et où la concurrence est internationale, les décisions prises dans un pays ont d'importantes conséquences sur l'emploi dans d'autres pays. Les travailleurs migrants, notamment les travailleurs hautement qualifiés, sont parmi les plus touchés par les répercussions négatives sur l'emploi dans le secteur. La crise étant d'ampleur mondiale, il faut une réponse coordonnée à l'échelle mondiale pour en atténuer les effets. Des mesures urgentes sont nécessaires pour renforcer le système financier mondial, traiter les problèmes liés à l'emploi dans le secteur et résister aux tendances protectionnistes qui refont surface à chaque crise. L'orateur prend note avec intérêt des conclusions du forum et estime que l'OIT et ses mandants ont un rôle à jouer dans la mise au point d'une stratégie pour faire face aux conséquences de la crise sur l'emploi des travailleurs du secteur financier. La réponse de l'OIT doit inclure la promotion de la coopération tripartite aux niveaux mondial, régional et national pour contrer les effets de la

⁵ Document GB.304/STM/3/3.

crise sur l'emploi. Le BIT pourrait également constituer une base de données afin d'apporter son aide à l'analyse et à la gestion des tendances de l'emploi. L'Inde approuve par conséquent le point appelant une décision qui figure au paragraphe 5 du document à l'ordre du jour.

55. La commission recommande au Conseil d'administration:

- a) *d'autoriser le Directeur général à communiquer les conclusions ci-jointes aux gouvernements des Etats Membres, aux organisations d'employeurs et de travailleurs concernées, et aux organisations internationales concernées; et*
- b) *de demander au Directeur général de garder présents à l'esprit, lors de l'élaboration des propositions relatives au programme de travail futur du Bureau, les souhaits exprimés dans les conclusions ci-jointes.*

d) Atelier technique tripartite sur l'incidence de la crise alimentaire sur le travail décent (5-6 mars 2009)

56. M. Dragnich présente un rapport oral au sujet de l'atelier technique tripartite sur l'incidence de la crise alimentaire sur le travail décent, organisé pour donner effet à la résolution adoptée à la 97^e session de la Conférence internationale du Travail dans le cadre de la discussion générale sur la promotion de l'emploi rural pour la réduction de la pauvreté. Cet atelier fait partie de la réponse intégrée de l'OIT à la crise actuelle. Les mandants de l'OIT (18 gouvernements, dix représentants employeurs et sept représentants travailleurs) ont examiné la contribution que l'OIT était en mesure d'apporter aux activités de l'Equipe spéciale de haut niveau des Nations Unies sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire, avec le docteur David Nabarro, coordinateur de l'équipe spéciale, le professeur Olivier De Schutter, Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'alimentation, et les représentants de 11 organismes membres. Les mandants de l'OIT ont attiré l'attention sur les résultats du Cadre d'action global, qui privilégie le développement de la capacité d'adaptation à long terme, et notamment sur la mise en place d'une protection sociale efficace, le renforcement des systèmes mondiaux d'information et de contrôle, et la participation à la formation d'un consensus international sur les biocarburants. Ils ont encouragé l'équipe spéciale et ses organismes membres à avoir recours aux réseaux des organisations d'employeurs et de travailleurs, aux niveaux international et national, tant pour l'élaboration des politiques que pour la concrétisation des résultats. L'atelier était organisé par SECTOR et ILO/CRISIS, et les directeurs exécutifs du Secteur du dialogue social et du Secteur de l'emploi ont participé activement à ses travaux. Un document de séance recommandant un certain nombre de mesures a été adopté. Un rapport écrit sera soumis en novembre.

57. M. Zellhoefer rappelle que c'est le groupe des travailleurs qui a soulevé la question de la sécurité alimentaire lors de la session de 2008 de la Conférence internationale du Travail. Bien que la crise alimentaire ne fasse plus la une des journaux, elle continue de toucher de nombreux travailleurs et elle est aggravée par la crise économique. L'orateur souligne que les conclusions sur la promotion de l'emploi rural pour la réduction de la pauvreté sont importantes pour guider les travaux de l'équipe spéciale, et prie instamment le Bureau d'y contribuer dans son domaine de compétence. Le Cadre d'action global n'intègre pas les perspectives de l'OIT mais, suite à l'atelier, leur pertinence aux fins des résultats fixés par le Cadre d'action global est à présent reconnue. L'orateur a apprécié tout particulièrement l'intervention du professeur De Schutter, selon lequel les droits des travailleurs, parce qu'ils renforcent le pouvoir d'achat des pauvres, ont un rôle important à jouer dans la

réponse à la crise alimentaire. Il conclut en pressant le Bureau d'allouer des ressources au suivi des conclusions sur la promotion de l'emploi rural ainsi qu'aux activités consacrées à la sécurité alimentaire.

58. Le membre employeur de la Nouvelle-Zélande, qui était le porte-parole des employeurs lors de l'atelier, fait observer que celui-ci donnait suite aux discussions de la session de juin 2008 de la Conférence. Les conclusions sur la promotion de l'emploi rural, qui ont été adoptées par consensus, offrent un cadre favorable aux travaux à venir. L'orateur apprécie les efforts de collaboration des fonctionnaires de différents secteurs du BIT qui ont travaillé avec le personnel d'autres institutions du système des Nations Unies pour assurer le succès de l'atelier. L'intervenant convient avec M. Zellhoefer que les causes sous-jacentes de la crise alimentaire n'ont pas disparu, et prie instamment l'OIT de faire son possible, dans le cadre de son mandat et grâce à ses compétences techniques, pour apporter une solution à ces problèmes.

**e) Groupe de travail conjoint OIT/OMI/Convention de Bâle
sur la mise au rebut des navires (troisième session)
(29-31 octobre 2008)**

59. M^{me} Tinoco présente le document ⁶, qui rend compte de la réunion d'octobre 2008 ainsi que du processus d'adoption du projet de Convention de l'OMI sur le recyclage des navires. Pendant toute la préparation de ce projet, l'OIT a veillé à ce que ses normes et ses directives soient prises en considération. Elle sera représentée à la Conférence diplomatique de l'OMI qui aura lieu en mai 2009. Il serait cependant souhaitable que les Etats Membres de l'OIT s'assurent que les délégués qui assisteront à la Conférence soient bien conscients de la nécessité d'assurer une cohérence avec les instruments pertinents de l'OIT.
60. Le président propose, par souci de clarté, de modifier légèrement la formulation de l'alinéa *b*) du paragraphe 14.
61. Le vice-président employeur approuve le point appelant une décision, tel qu'amendé.
62. Le vice-président travailleur souligne l'importance des paragraphes 10 et 11 et se déclare favorable à ce que l'OIT continue de participer à l'élaboration du projet de convention de l'OMI et des directives qui l'accompagnent.
63. Le représentant du gouvernement de l'Inde rend hommage au travail accompli par le groupe de travail conjoint. Il approuve la perspective générale du projet de programme mondial et rappelle qu'il est nécessaire de prendre un certain nombre de mesures provisoires avant l'entrée en vigueur de la convention de l'OMI. L'Inde aurait souhaité qu'il soit question dans la convention du rôle joué par les intermédiaires («cash buyers») mais elle n'a malheureusement pas bénéficié d'un soutien suffisant de la part des autres Etats membres de l'OMI.

⁶ Document GB.304/STM/3/5.

64. La commission recommande au Conseil d'administration:

- a) *de prendre note du rapport de la troisième session du Groupe de travail conjoint OIT/OMI/Convention de Bâle sur la mise au rebut des navires;*
- b) *d'approuver la poursuite des activités de l'OIT relatives à la Convention de l'OMI sur le recyclage des navires (qui doit être adoptée) et aux directives qui l'accompagnent.*

IV. Questions maritimes

a) Sous-commission sur les salaires des gens de mer de la Commission paritaire maritime (12-13 février 2009)

65. M^{me} Tinoco informe la commission que les armateurs et les gens de mer se sont montrés attachés au dialogue et à l'établissement du salaire minimum par l'intermédiaire de la sous-commission. Les deux groupes ont décidé de poursuivre les discussions et de suivre l'évolution de la situation, afin que la sous-commission puisse se réunir à nouveau en temps voulu.

66. Le vice-président travailleur déclare que son groupe regrette qu'aucun accord n'ait pu être établi sur la révision du montant du salaire et déplore que l'un des partenaires soit venu à la réunion avec une position arrêtée qui ne se prêtait pas à la négociation.

67. Une membre employeuse du Royaume-Uni, s'exprimant au nom de la Fédération internationale des armateurs (ISF), rappelle que le montant du salaire minimum a été relevé à 545 dollars des Etats-Unis le 31 décembre 2008, conformément à l'accord conclu en 2006. La situation économique actuelle n'aurait toutefois pas permis la révision de ce montant. Le marché est actuellement extrêmement instable en raison de la volatilité des monnaies. Le montant actuel sera maintenu jusqu'à la prochaine réunion de la sous-commission, qui pourrait avoir lieu en février 2010, voire plus tôt si le marché se stabilise.

b) Résultats de la réunion du Groupe de travail ad hoc mixte OMI/OIT sur la responsabilité et l'indemnisation pour les créances en cas de décès, de lésions corporelles et d'abandon des gens de mer (2-5 mars 2009)

68. M^{me} Tinoco explique que la crise économique actuelle va sans doute accroître le nombre d'entreprises maritimes en difficulté et qu'il est de ce fait extrêmement urgent de conclure les travaux du groupe de travail mixte. Dans ses conclusions, ce dernier recommande l'adoption d'un ou de plusieurs instruments contraignants portant, d'une part, sur l'abandon des gens de mer, d'autre part, sur les créances contractuelles en cas de décès et de lésions corporelles, par le biais d'amendements aux dispositions de la convention du travail maritime, 2006. Le Comité juridique de l'OMI a été prié de continuer à s'occuper de cette question, au cas où il serait impossible ou inopportun de modifier la Convention du travail maritime.

69. Une représentante employeuse du Royaume-Uni, s'exprimant au nom de l'ISF, approuve la solution formulée au cours de la réunion et fait observer qu'il a fallu dix ans pour

parvenir à cet heureux résultat. La garantie d'une couverture adéquate par le secteur des assurances a été un élément déterminant dans la réussite des travaux de la sous-commission. L'intervenante rappelle que, lorsque les travaux du groupe de travail mixte ont débuté, il était question de trouver une solution qui s'applique également aux pêcheurs. Les représentants de l'industrie de la pêche ayant décidé que leur secteur s'occuperait de cette question isolément, rien ne s'opposait à ce que la sous-commission propose un amendement à la convention du travail maritime, 2006, dont les dispositions ne couvrent pas les pêcheurs.

70. Le vice-président travailleur se félicite du travail qui a été accompli, mais fait observer que l'adoption de mesures contraignantes prendra de nombreuses années. En attendant, et compte tenu de la situation du secteur maritime, il invite les Etats Membres à appliquer les directives en vigueur. Il demande également à l'OIT de mettre sur pied la commission tripartite spéciale prévue par la convention du travail maritime, 2006, de manière à ce que la procédure d'amendement puisse commencer en temps voulu dès l'entrée en vigueur de la convention.

V. Rapport de la dix-huitième Conférence internationale des statisticiens du travail (Genève, 24 novembre - 5 décembre 2008)

71. M. Young, directeur du Bureau de statistique, Département de l'intégration des politiques et statistiques, présente le document soumis à l'examen de la commission⁷. La dix-huitième Conférence internationale des statisticiens du travail (CIST) a réuni les délégués de 110 Etats Membres, dix représentants des employeurs, sept représentants des travailleurs, ainsi que les représentants de diverses organisations intergouvernementales et non gouvernementales. La conférence a débouché sur l'adoption de six résolutions, concernant notamment la mesure du temps de travail, les statistiques sur le travail des enfants, ainsi que l'organisation, la fréquence et la durée de la conférence.
72. Le vice-président travailleur approuve le point appelant une décision et se félicite des résultats de la conférence. Il rappelle qu'il est nécessaire de pouvoir s'appuyer autant que possible sur des données fiables et comparables pour assurer la cohérence des politiques et mener une action coordonnée. Il importe que l'OIT soit un pôle d'excellence pour toutes les données relatives au travail et montre la voie à suivre pour la mise en place d'indicateurs statistiques de qualité. Le travail accompli à cet effet doit se faire en collaboration avec le Centre international de formation de Turin. L'intervenant signale que son groupe approuve la décision concernant le raccourcissement de la durée et la tenue à intervalles plus réduits de la conférence. Comme il en résulte que la prochaine session de la CIST aura lieu en 2011, il faut que le Bureau examine soigneusement les implications financières de cette décision. L'orateur se félicite de la décision de la conférence de demander au Bureau de mettre au point des indicateurs sur la sous-utilisation de la main-d'œuvre, rappelant à cet égard qu'il est essentiel, notamment dans le contexte d'une crise mondiale de l'emploi, de pouvoir disposer de données statistiques très précises sur les déficits d'emplois décents et la sous-utilisation de la main-d'œuvre dans un grand nombre de pays. Son groupe se félicite de la résolution concernant la mesure du temps de travail, qui assigne au Bureau la responsabilité de constituer un échantillon complet de données sur le travail décent, qui permettront aux Etats Membres et aux mandants d'évaluer les progrès accomplis dans ce domaine et de comparer leurs résultats en vue de créer un cadre de référence international pour améliorer les politiques du travail et les politiques sociales.

⁷ Document GB.304/STM/5.

73. Le vice-président employeur approuve le point appelant une décision et se dit très impressionné par le fait que plus de 250 experts ont participé à la conférence.
74. Le représentant du gouvernement des Etats-Unis approuve le point appelant une décision, félicite le Bureau pour la réussite de la conférence et le remercie des efforts qu'il a faits pour intégrer tous les points de vue dans les résolutions adoptées. Il est favorable à ce que la conférence ait lieu plus souvent – une fois tous les trois ans – et que sa durée soit réduite à une semaine. L'organisation de séances parallèles pendant la conférence devrait être dans la mesure du possible évitée pour permettre aux petites délégations de participer à toutes les séances qui les intéressent. En ce qui concerne les futures activités de la CIST, l'orateur informe la commission que le Bureau des statistiques du travail des Etats-Unis souhaite participer activement aux discussions sur la mesure de la productivité et sur les nouvelles catégories intermédiaires entre emploi/chômage et les statistiques du travail, soit les deux thèmes retenus comme prioritaires par la Commission de statistique des Nations Unies lors de sa session de février 2009.
75. Le représentant du gouvernement de l'Inde note avec intérêt les recommandations et les résolutions formulées par la CIST à sa 18^e session, qui sont appelées à jouer un rôle déterminant dans l'établissement d'une assise statistique solide aux niveaux international et national. Le domaine des statistiques étant tellement vaste qu'il ne peut être couvert par une seule institution, il importe que l'OIT collabore avec les instituts nationaux de statistique et avec les gouvernements. Par l'intermédiaire du Centre international de formation de Turin, l'OIT pourrait jouer un rôle prépondérant dans le renforcement des capacités des producteurs de données nationaux. Les futures conférences devraient s'inspirer des réunions tripartites d'experts sur les statistiques du travail qui se tiennent aux niveaux international et régional. L'intervenant se prononce en faveur de l'organisation de la conférence tous les trois ans et approuve le point appelant une décision.
76. Le représentant du groupe de l'Afrique approuve le point appelant une décision et remercie le Bureau d'avoir organisé la conférence. Il ajoute que le groupe de l'Afrique se félicite des résultats de la 18^e CIST et des résolutions concernant les indicateurs à élaborer.
77. La représentante du gouvernement de la République de Corée approuve le point appelant une décision et ajoute que, compte tenu, d'une part, de la place accordée au travail décent dans les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et, d'autre part, de l'accent mis par la Déclaration sur la justice sociale sur la nécessité d'évaluer les progrès accomplis dans le domaine du travail décent, le renforcement des capacités de l'OIT et de ses mandats en matière statistique est désormais l'une des grandes priorités de l'Organisation. La CIST ayant des responsabilités et des attributions de plus en plus importantes, le rapprochement des sessions et le raccourcissement de leur durée pourraient permettre des débats plus actifs. Cependant, avant qu'une décision définitive soit prise, il importe que le Bureau fournisse des informations précises sur les implications budgétaires du changement demandé, et envisage d'autres options comme l'organisation de réunions intersessions ou de réunions thématiques dans le cadre du cycle actuel de cinq ans. Les résultats de la conférence nécessitent la poursuite du débat avec d'autres commissions techniques et avec le Conseil d'administration. En ce qui concerne notamment le renforcement des capacités statistiques et la mise au point d'indicateurs du travail décent, la délégation de l'intervenante demande au Bureau d'examiner de quelle manière il serait possible de mieux faire connaître et d'examiner plus en détail les résultats de la CIST, simultanément avec d'autres commissions techniques et avec le Conseil d'administration.
78. M. Young remercie l'ensemble des intervenants et précise que les informations concernant les incidences financières du changement proposé quant à la fréquence et à la durée de la CIST seront présentées en novembre.

79. La commission recommande au Conseil d'administration:

- a) de prendre note du rapport de la conférence;**
- b) de demander au Directeur général d'examiner les recommandations de la conférence pour la mise en œuvre du futur programme de travail du Bureau;**
- c) d'autoriser le Directeur général à communiquer le rapport de la conférence:**
 - i) aux gouvernements des Etats Membres et, par leur intermédiaire, aux organisations nationales d'employeurs et de travailleurs concernées, en attirant particulièrement l'attention sur les six résolutions contenues dans l'appendice I du rapport;**
 - ii) aux organisations internationales d'employeurs et de travailleurs concernées;**
 - iii) à l'Organisation des Nations Unies et aux autres organisations intergouvernementales; et**
 - iv) aux organisations non gouvernementales représentées à la conférence.**

Genève, le 19 mars 2009.

Points appelant une décision: paragraphe 20;
paragraphe 46;
paragraphe 55;
paragraphe 64;
paragraphe 79.